

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart

Commune de Plumieux (22)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Fév. 2018

SOMMAIRE

Deux experts de l'éolien	p.1
La zone d'étude	p.2
Les 5 phases du projet	p.3
L'étude de faisabilité	p.3-4
Les prochaines étapes	p.4

Nos sociétés VALOREM et ABO Wind étudient la possibilité d'implanter un projet éolien à Plumieux, dans le prolongement du parc de Plémet La Ferrière.

Une partie de la population a exprimé sa réticence à accueillir de nouvelles éoliennes, via une pétition adressée à M. le Maire en octobre 2017. Attentif à cette situation, celui-ci a immédiatement sollicité son Conseil pour un nouveau vote. Après avoir donné son accord en 2014 pour l'étude de notre projet, le Conseil municipal de Plumieux a montré son appréhension à l'égard des différents projets en cours sur la commune.

Soucieux d'informer la population et d'obtenir le soutien de tous, VALOREM et ABO Wind vous proposent, outre cette lettre, une permanence en mairie le 28 février prochain. Nous espérons vous rencontrer et échanger sereinement sur ce projet qui participe à la mise en oeuvre de la transition énergétique française et à la sécurité de l'approvisionnement électrique breton.

Un projet développé par 2 experts de l'éolien

Opérateur français et indépendant, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables (vent, soleil, eau...). Créé en 1994, le groupe intervient du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies vertes, en passant par la construction, en France et à l'international.

Fort de 180 collaborateurs, VALOREM a contribué au développement de 800 MW éoliens et investi dans 160 MW. Pionnier du financement participatif, VALOREM a récolté, depuis 2015, plus de 3,2 millions d'euros de participation citoyenne ; 1400 personnes ont ainsi mobilisé ainsi leur épargne au service de la transition énergétique.

Fondée en 1996, ABO Wind a créé sa filiale française en 2002. Entreprise internationale, ABO Wind reste une société à dimension humaine indépendante de grands groupes. Fin 2017, plus de 400 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind, dont 60 en France.

ABO Wind réalise l'ensemble des étapes d'un projet éolien : la prospection de sites, le développement du projet (études), le financement, la construction et l'exploitation de la ferme éolienne. ABO Wind France a mis en service 22 parcs éoliens en France, soit 145 éoliennes et une puissance globale de 278 MW.

VALOREM
opérateur en énergies vertes

ABO
WIND

VALOREM et ABO Wind mettent à votre disposition un interlocuteur unique, en charge du développement du projet éolien de Péhart.

Attentif à vos attentes, il est l'interlocuteur référent pour les collectivités, les services de l'État et la population locale. Il s'appuie sur l'ensemble de nos expertises internes ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien un projet adapté aux spécificités de votre territoire.



Votre contact VALOREM

Chargé de projet

Sébastien KERBART

Immeuble Les Dorides
1, rue Eugène Varlin 44 100 NANTES

Tél. : 02 28 03 90 02

sebastien.kerbar@valorem-energie.com

www.valorem-energie.com

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart Commune de Plumieux (22)

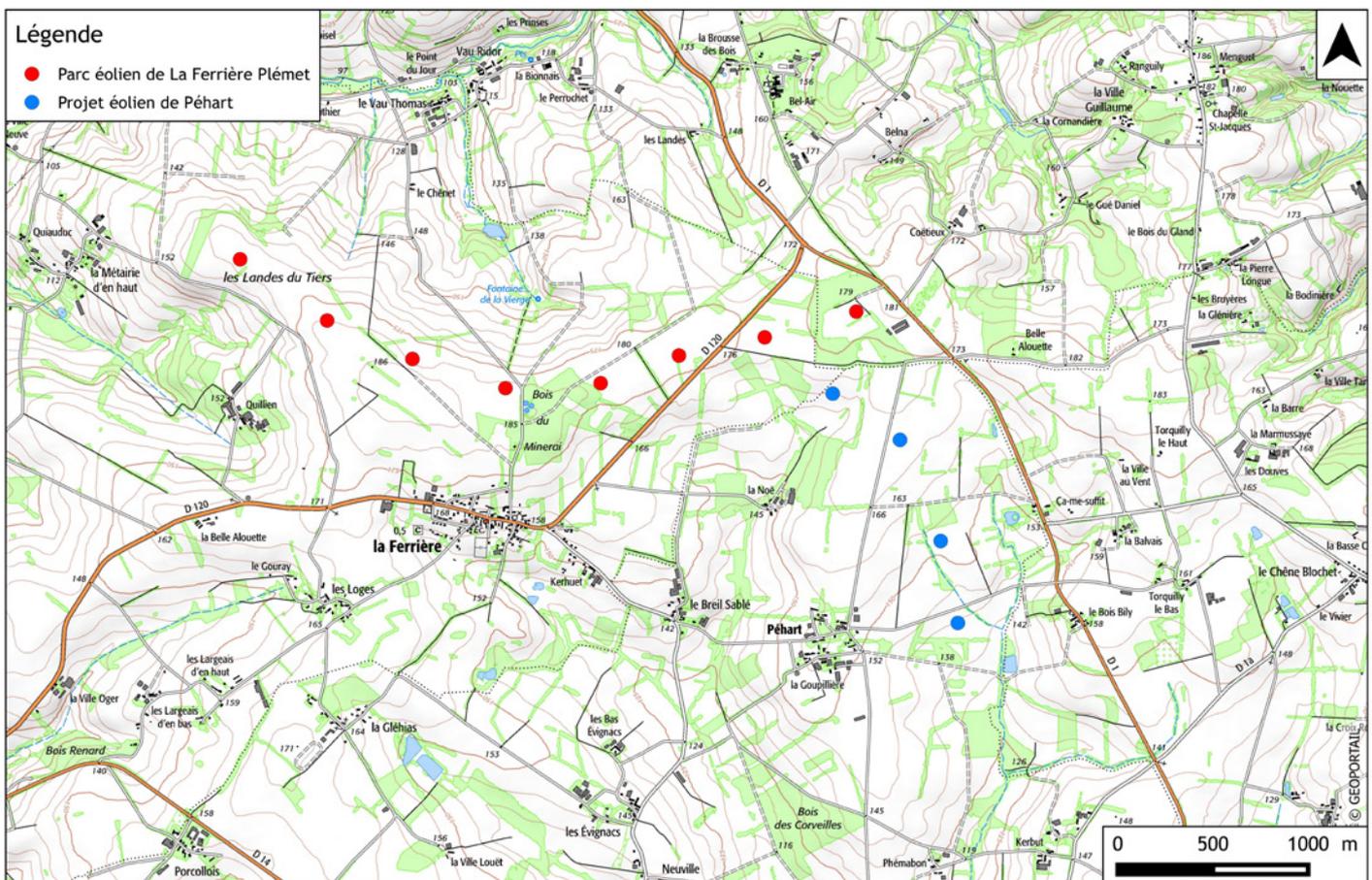
La zone d'étude

La zone d'implantation potentielle du projet a été définie selon des critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou la réglementation,

Cette zone définit l'endroit qui pourrait à terme accueillir les éoliennes, en accord avec les propriétaires concernés et les résultats des études techniques et environnementales.

Avec ses quatre éoliennes, c'est un projet de taille modérée qui se dessine au nord de la commune, dans le prolongement du parc éolien de Plémet La Ferrière.



Positionner les éoliennes dans le respect du site

VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne, en lien avec les spécialistes ayant réalisé les études. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale.

L'implantation finale respectera les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat.

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart

Commune de Plumieux (22)

Les 5 phases du projet : l'étude de faisabilité est en cours

Au travers de différentes thématiques, l'étude de faisabilité analyse très précisément les spécificités de votre territoire et permet de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions), tout en veillant à leur adéquation au contexte du site. Afin d'assurer leur objectivité, ces études sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, architectes, géomètres...).

L'étude de faisabilité se décompose en 2 temps :

- L'analyse de l'état initial : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain du site.
- L'étude des impacts : identification des effets possibles du futur parc afin de l'intégrer au mieux au site.

L'étude de l'état initial du projet de Péhart est finalisée.

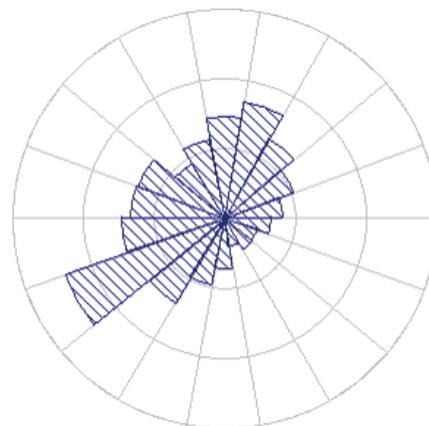
1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Obtention des autorisations	4•Construction	5•Exploitation
2014	2015/2017	12 à 24 mois	9 à 12 mois	Pendant au moins 20 ans
Pré-études sur le vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.	Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.	Demande de l'Autorisation Environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique Financement	Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.	Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines.

L'étude de faisabilité : connaître précisément les spécificités du site

Le potentiel éolien

Pour caractériser précisément le vent sur site, un mât de 80 m de hauteur a été installé en mai 2016. Equipé d'anémomètres et de girouettes, il enregistre les vitesses et direction du vent à plusieurs altitudes. Les données récoltées sont corrélées avec celles des stations Météo-France régionales et des modélisations numériques spécialisées.

A partir de ces éléments, nous pouvons estimer au plus juste la production électrique du futur parc. La rose des vents ci-contre indique des vents dominants de secteurs nord et sud-ouest.



Rose des vents et mât de mesure



L'étude acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. L'émergence sonore générée par les éoliennes doit être inférieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

En aout 2016, des sonomètres ont été installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude afin de connaître le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Après la mise en service des éoliennes, une campagne de mesures acoustiques s'assure du respect de la réglementation.



Sonomètre

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Péhart

Commune de Plumieux (22)

L'étude du paysage

A partir de 4 périmètres d'étude, un expert paysagiste, analyse les éléments structurant le paysage local :

- les lignes de relief, l'hydrologie, les boisements,
- le patrimoine culturel et touristique (églises, châteaux...)
- les voies de communication, les lieux de vie,
- les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau...

La paysagiste propose ensuite des points de vue emblématiques et des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

L'étude environnementale

Cette étude porte sur les oiseaux, les chauve-souris, la faune terrestre et la flore. Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien.

VALOREM et ABO Wind sont allés au-delà des études obligatoires et réglementaires en sollicitant deux géobiologues qui ont analysé le sous-sol. Ainsi, le projet éolien a été défini de sorte que les éoliennes se situent en dehors de toute zone de perturbation potentielle.



Ornithologue

L'étude d'impact, pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation

Elle synthétise les études réalisées pour déterminer la faisabilité du projet. A partir de l'analyse de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse les impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction. Document de référence d'un projet éolien, consultable lors de l'enquête publique, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'Environnement.

Les prochaines étapes

Une permanence d'information le 28 février 2018

Les représentants de VALOREM et ABO Wind seront présents en mairie le mercredi 28 février 2018, de 10h à 13h et de 16h à 19h.

Ils présenteront aux personnes intéressées les résultats des études réalisées, la localisation et le gabarit retenu pour les éoliennes.

Une campagne de financement participatif va débuter en février prochain

VALOREM et ABO Wind ouvrent leurs projets éoliens aux citoyens qui souhaitent bénéficier directement des richesses générées sur leur territoire, tout en participant activement à la transition énergétique. Particulièrement concernés, les riverains bénéficient de taux d'intérêt bonifiés. De cette manière, chacun a la possibilité, tout en réalisant un placement intelligent, de montrer son attachement à la transition énergétique dans toutes ses composantes, parmi lesquelles l'énergie éolienne occupe une place prépondérante.

Pour cela, rendez-vous à partir du 5 février sur le site internet de Lendosphere à la page du projet de Péhart. Nous répondrons également à vos questions lors de la permanence du 28 février à la mairie.